

## Fiscalité

# Un UDC plaidera à Berne pour les autorités locales

**L'idée de défiscaliser municipaux et syndics pour encourager les vocations suit un chemin sinueux**

Justin Favrod

L'idée de défiscaliser les élus municipaux des communes est née au sein du club des villages vaudois à l'aise financièrement, l'Association de communes vaudoises (ADCV). Mais elle pourrait bien se concrétiser grâce à sa grande sœur, l'Union des communes vaudoises (UCV).

C'est en effet en consultant l'avocat lausannois Yves Noël que l'UCV a pu confirmer sa première impression. La défiscalisation des syndics et des municipaux vaudois ne peut pas être décidée au niveau cantonal, comme l'escomptait l'ADCV, mais bien à Berne, comme le soutenait l'UCV. Yves Noël explique: «La LHID, ou loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, présente une liste exhaustive des exonérations possibles. Y figure par exemple la solde des militaires, mais pas les indemnités ou émoluments des élus. C'est donc cette liste qu'il faut modifier et pour cela il faut légiférer à Berne. Le Canton n'est pas compétent.»

La secrétaire générale de l'UCV, Brigitte Dind, résume: «Notre Groupe bourgs et villages a insisté pour que nous agissions et nous avons agi.»

L'UCV a donc approché Jean-Pierre Grin, conseiller national UDC et ancien syndic de Pomy, pour qu'il s'inspire du texte d'Yves Noël et donne de la voix à Berne. L'élé fédéral a donné son accord: «Je vais déposer un postulat au Conseil national, probablement le 12 septembre prochain.»

Le parlementaire demandera au Conseil fédéral de proposer une modification de la loi sur l'impôt fédéral direct et de la LHID.



L'UDC Jean-Pierre Grin s'apprête à déposer un postulat au Conseil national pour défiscaliser partiellement les indemnités des élus communaux miliciens. ARC/JEAN-BERNARD SIEBER

«Le Groupe bourgs et villages de l'UCV a insisté pour que nous agissions et nous avons agi»

Brigitte Dind, secrétaire générale de l'Union des communes vaudoises

«L'idée est de calquer ma proposition sur ce qui se fait désormais pour les sapeurs-pompiers non professionnels: il y a une déduction forfaitaire pour l'impôt fédéral direct et les Cantons fixent eux-mêmes le montant de la déduction pour les impôts cantonaux et communaux.» Pour les sapeurs-pompiers, les Cantons peuvent aller jusqu'à 9000 francs annuels au maximum.

Le conseiller national reconnaît lui-même que c'est le début d'un processus législatif qui devrait

s'avérer long. Pour maximiser ses chances, Jean-Pierre Grin approchera son ami de parti Hannes Germann. L'élé schaffhousois présente le double avantage de présenter le Conseil des Etats et l'Association des communes suisses.

Tant l'ADCV que l'UCV partagent la même analyse, que résume Jean-Pierre Grin: «Jadis, c'était un honneur que de devenir municipal et syndic d'une petite commune. La gloire attachée à la fonction a disparu, alors que le travail est devenu plus complexe. Il importe de rendre cette tâche plus attractive. Une défiscalisation des indemnités des miliciens est un moyen.» L'objectif est d'entraîner ainsi la crise des vocations.

Mais si l'UCV vise la Coupole fédérale, l'ADCV continue son bonhomme de chemin au pied du Château cantonal.

En effet, l'ancien syndic de Prangins et député PLR Hans Rudolf Kappeler a déposé une motion au Grand Conseil pour demander une défiscalisation des

émoluments dans les petites communes vaudoises.

## Boîte de Pandore

Hans Rudolf Kappeler n'a pas été tenu au courant de la démarche fédérale. «Mais je suis ravi que les choses bougent», commente le libéral-radical. Reste que la commission a rédigé un rapport de majorité invitant le Conseil d'Etat à faire des propositions, tandis que la minorité de gauche devrait présenter un contre-rapport.

Cette démarche cantonale de Hans Rudolf Kappeler fait grincer quelques dents. En effet, une pratique informelle, répandue dans de nombreux cantons, permet d'exonérer partiellement les revenus des députés et un accord avec le fisc prévoit quelques allègements pour les élus miliciens des petites communes. La crainte est que cette motion ouvre une boîte de Pandore et encourage certains à mettre en cause ces pratiques qui sont à la marge de la légalité fédérale.

## Propagande des caisses réadressée à Mon-Repos

**Le Conseil d'Etat estime qu'il n'a pas la compétence de traiter un recours concernant la votation fédérale du 28 septembre. Le Tribunal fédéral est saisi**

Chancelier de l'Etat de Vaud, Vincent Grandjean sait trouver le mot qui ne fâche pas: «C'est une curiosité.» D'autres parleront de lacune. Si ce n'est d'aberration.

En cause: la loi fédérale sur les droits politiques. Selon ses dispositions actuelles, tout recours concernant le déroulement d'une votation fédérale doit d'abord être traité par le gouvernement du canton dont relève le plaignant. La jurisprudence fédérale précise pourtant que dans un tel cas, l'autorité cantonale n'a pas d'autre choix que de se déclarer incompétente si l'enjeu dépasse ses frontières. Dès lors, le recourant a la possibilité de s'adresser au Tribunal fédéral.

Voilà précisément où en sont les recours déposés à la fin du mois dernier dans les cantons de Bâle-Ville, de Berne, de Genève et de Vaud pour dénoncer les moyens déployés par les assurances-maladie dans le cadre de la votation fédérale du 28 septembre sur la caisse unique (24 heures du 23 juillet). Son homologue genevois s'étant prononcé le 31 juillet, le Conseil d'Etat vaudois était le dernier à devoir encore se déterminer. Il l'a fait hier en constatant que le recours est «irrecevable» à son niveau.

«Il ne s'est pas prononcé sur le fond», relève Vincent Grandjean. Le gouvernement a suivi l'avis de son service juridique. Dans son communiqué, il observe que «la recourante se plaint de l'information faite par les assureurs aux assurés sur l'ensemble du territoire helvétique». Dès lors, il estime que, «comme cette communication dépasse clairement les frontières cantonales, il n'est en tout état de cause pas compétent pour examiner ces griefs.»

Bien qu'en séjour à l'étranger, la recourante était prête à reprendre la balle au bond. Il s'agit de la Verte lausannoise Natacha Litzistorf, qui vient de prendre la présidence de la Fédération romande des consommateurs. Son recours

est déjà reparti vers le Tribunal fédéral. Il incrimine une «violation de la garantie de libre formation de l'opinion en matière de droits politiques».

Sept caisses sont mises en accusation pour la diffusion d'informations partiales dans leurs revues et sur leurs sites internet. Cela, bien sûr, en faveur du rejet de l'initiative. Comme les autres recourants, Natacha Litzistorf défend que les caisses sont astreintes à un devoir de réserve dans la mesure où elles assument une mission publique. Elle demande donc la suppression des pages internet et un droit de réponses pour les initiés.

«Notre recours est déjà parti pour le Tribunal fédéral»



Natacha Litzistorf, Présidente de la FRC

Cette «curiosité» ne fait-elle pas écho à une étrangeté comparable dans le camp adverse? Autrement dit, le même devoir de réserve ne s'applique-t-il pas aux deux conseillers d'Etat lémaniques qui font campagne pour la caisse unique? Soit Mauro Poggia, à Genève, et Pierre-Yves Maillard, dans le canton de Vaud.

«J'attendais cette question, rétorque le socialiste vaudois. Il n'y a pas de problème lorsque le responsable d'une caisse s'exprime pour faire valoir son point de vue.» Ce qui n'est pas acceptable, poursuit Pierre-Yves Maillard, «c'est que des assurances assumant une tâche publique financent la propagande du non à hauteur de 5 millions, selon leurs déclarations. Au Conseil d'Etat, il ne viendrait à l'esprit de quiconque d'investir de telles sommes dans la campagne, qu'elles proviennent du contribuable ou des recettes privées du CHUV par exemple.» Et qu'en est-il de son engagement personnel: «J'investirai mon temps libre, soit environ deux soirées par semaine, dès la rentrée.» D.A.

## Le directeur de Tamoil condamné en Italie

**L'actuel patron de la raffinerie de Collombey (VS) a été reconnu coupable de «désastre environnemental par négligence» quand il dirigeait Tamoil Crémone**

Pierluigi Colombo, directeur de la raffinerie Tamoil de Collombey, vient d'être condamné à 20 mois de prison avec sursis en Italie. L'information a été relayée par *Le Nouvelliste*, qui cite *La Repubblica*. Les faits reprochés à Pierluigi Colombo et ses trois autres coaccusés portent sur la propagation de substances polluantes entre 2001 et 2007 de la raffinerie lombarde, aujourd'hui fermée, qu'ils dirigeaient. Responsable juridique de Tamoil Suisse, Stéphane Trachslar indique que «qu'un recours a été déposé contre la décision de la justice italienne». Il mentionne que «Tamoil Suisse soutient M. Colombo et lui maintient sa confiance à la tête de la raffinerie qu'il dirige depuis cinq ans.»

Rappelons que l'usine chablaisienne a été remise en service fin octobre. Elle avait été longue-

ment arrêtée pour maintenance dans le but de mettre en place les assainissements exigés par les cantons de Vaud et du Valais. Cela touchait principalement la remise aux normes des émanations dans l'air et dans l'eau. Des travaux «qui ont coûté 80 millions, qui ont été très bien menés par M. Colombo et qui ont permis de ren-

20

mois, c'est la peine de prison avec sursis infligée par un tribunal italien à l'actuel directeur de la raffinerie de Tamoil, à Collombey.

dre la raffinerie conforme aux dispositions légales», poursuit Stéphane Trachslar.

Ces mesures ne satisfont toujours pas certains riverains. Ils sont une dizaine sur un rayon de 10 km autour de la centrale à mettre le doigt sur des «phénomènes» qu'ils jugent «inhabituels»: fumées noires, bruits, odeurs d'hydrocarbures, principalement.

C.B.O.

## Le Centre Patronal en faveur du gaz de schiste

**La Suisse doit pouvoir exploiter le gaz de schiste malgré les critiques des écologistes, estime le Centre Patronal vaudois**

«La Suisse et ses cantons, souverains en matière d'hydrocarbures, ne doivent pas pour des raisons purement idéologiques s'interdire de prospecter du «gaz serré», à savoir des gaz pris dans une roche peu poreuse, voire du gaz de schiste», a affirmé hier le Centre Patronal (CP) vaudois dans sa note d'information.

En clair, le CP demande aux autorités de «faire barrage aux tentatives des écologistes visant à interdire de fait toute exploitation du gaz suisse». Surtout lorsque Berne veut progressivement sortir du nucléaire et que le gaz représenterait une énergie de transition.

De manière plus large, l'exploitation de ces types de gaz représente une diversification plus que nécessaire, selon le CP. La guerre



Depuis 2009, la société Petrosvibri fore à Noville. Il ne s'agit pas de gaz de schiste, mais ces sondages font néanmoins débat.

à l'est de l'Ukraine montre que la dépendance énergétique de l'Europe vis-à-vis de la Russie «pose un problème de plus en plus sérieux». Moscou livre 30% du gaz consommé dans l'Union européenne.

La part du gaz a passé de 1% en 1970 à 13,5% en 2013 dans la consommation finale des Suisses, se-

lon le Centre Patronal vaudois. L'un des responsables d'une société qui a prospecté sous le Léman a déclaré que ce gisement pourrait représenter un volume considérable correspondant à près de vingt-cinq ans de consommation suisse.

Face aux critiques sur les dégâts environnementaux liés à

cette exploitation par fracturation, le Centre Patronal note qu'il semble possible de remplacer l'eau par du propane liquide, sans additifs chimiques. Cela permettrait «d'extraire un véritable trésor sans inconvénients majeurs».

Interrogé par l'ATS, Martial de Montmollin, président des Verts vaudois, exclut le gaz de schiste avec des techniques de fracturation «à l'américaine», avec injection de produits chimiques. Le président des Verts vaudois insiste sur la nécessité de prendre le problème énergétique par l'autre bout.

Au lieu de tout entreprendre pour augmenter l'énergie disponible, il faut entamer sérieusement un processus d'économie. Une fois parvenu à ce stade, on pourra discuter du mix énergétique, poursuit Martial de Montmollin. Rappelons qu'en septembre 2011, le Conseil d'Etat vaudois a décidé de ne pas autoriser de travaux de prospection orientés vers l'exploitation de gaz de schiste.

ATS